

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 MARS 2023**

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230323-20230315DEL4-DE

20230315DEL4  
S'LO

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : 29

De présents : 26

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

**OBJET :**

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES AUX  
ASSOCIATIONS**

**DELIBERATION :**

Publiée le 23 mars 2023

Rendue exécutoire le 23 mars 2023

Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 23  
mars 2023

Le maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie ;

Le : 23 mars 2023

Et que la convocation du Conseil avait  
été faite

Le : 7 mars 2023

Le Maire  
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa du secrétaire de séance  
Monsieur Thomas DUGRAIN

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

**Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Françoise BIERUICQ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET**

**Etaient excusés avec procuration, absents : Madame, Monsieur, Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ, Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD, Vanessa LARD, procuration donnée à Me Caroline CHARPENTIER,**

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant le partenariat établi entre la commune et les associations Erquinghemmoises ou extérieures, il a été convenu de prendre en charge tout ou partie des frais supportés par ces structures, dans certaines circonstances.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la subvention exceptionnelle suivante :

- A l'association « Temps Danse », au montant de 250 €, considérant l'animation proposée sur scène pendant le Marché de Pâques des 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023.
- A l'association « VIBE'S », au montant de 250 €, considérant l'animation proposée sur scène pendant le Marché de Pâques des 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023.
- A l'association du Tennis Club Erquinghemmois, au montant de 300 €, concourant à la formation de deux éducateurs du club, plafonné à 150 € unitaire.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire